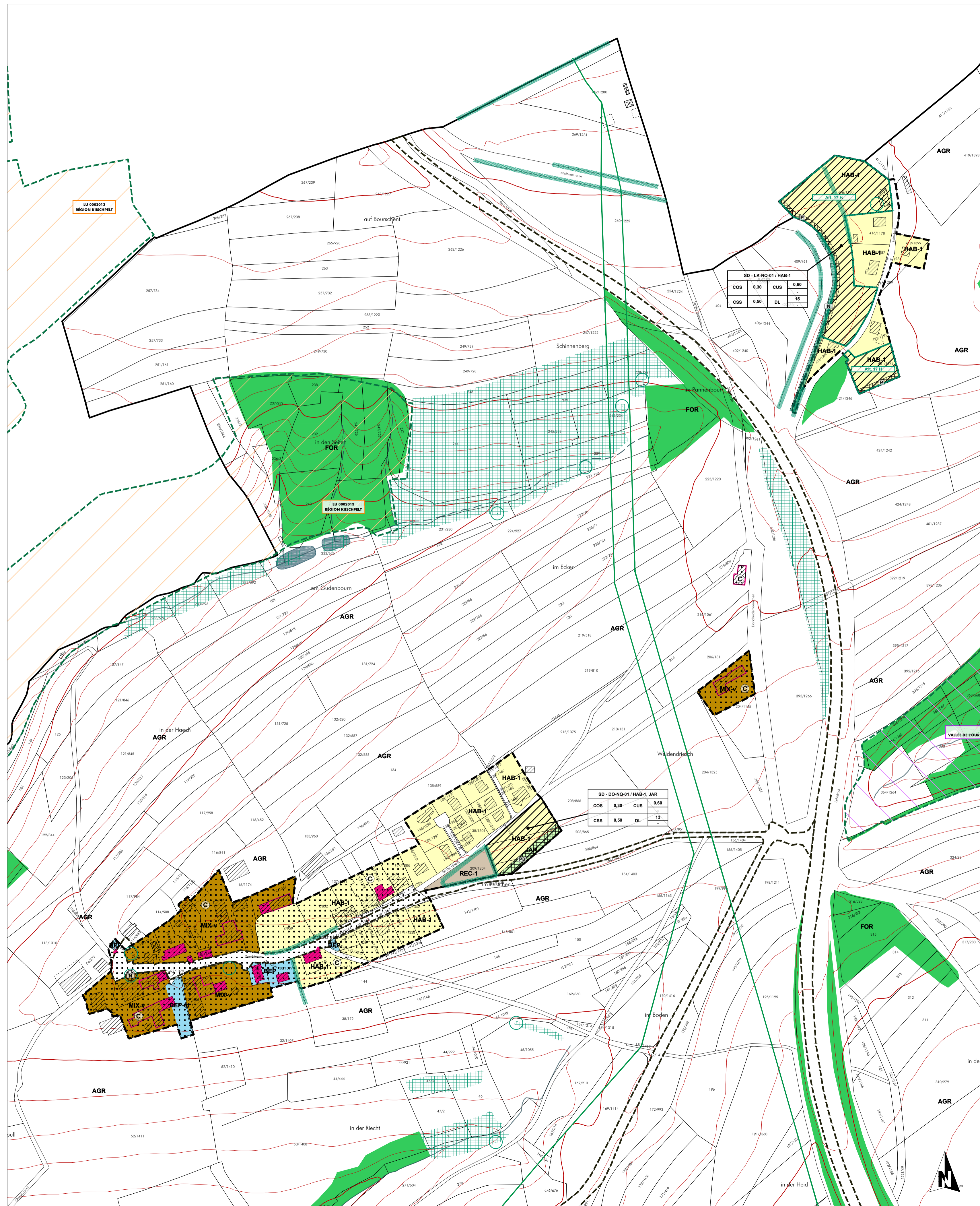


Plan d'aménagement général - Localités de Dorscheid et Lehmkaul



FOND DE PLAN

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCN (au 2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (évolution de terrain en 2013-2016)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol**
- Délimitation de la zone verte**
- ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES**
 - Zones d'habitation**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - Zones mixtes**
 - MIX-v zone mixte villageoise
 - MIX-v DP zone mixte villageoise Dasbourg Pont
 - MIX-r zone mixte rurale
 - Zones de bâtiments et d'équipements publics**
 - BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
 - BEP-et
 - Zones d'activités**
 - ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-c1-1 zone d'activités économiques communale type 1A - "Auf dem Rank"
 - ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
 - ECO-r zone d'activités économiques régionale
 - Zones de sports et de loisirs**
 - REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
 - REC-2 zone de sports et de loisirs - sports
 - REC-3-1 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
 - REC-3-2 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires occasionnel et logement de service, activités du secteur HORECA
 - Zones spéciales**
 - SPEC gar zone spéciale "garage et station-service"
 - SPEC sap zone spéciale "sapinière"
 - SPEC ca zone spéciale "coopérative agricole"
 - Zones de jardins familiaux**
 - JAR

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	min.
			max.
			min.

- ZONE VERTE**
 - AGR Zones agricoles
 - FOR Zones forestières *
 - PARC Zones de parc public
 - VERD Zones de verdure

Remarque importante:
* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'ORS 2007 actualisée sur base de l'orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'écart des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones d'aménagement différé
- Zones délimitant les plans d'aménagement particuliers approuvés (délimitation à titre indicatif)
- Zones des "servitudes urbanisation"
- Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)**
 - couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal**
 - secteur protégé de type "environnement construit"
 - constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
 - gabariots d'une construction existante à préserver - à titre indicatif
- Zone de risques naturels prévisibles**
 - zone de risques déboulement ou de glissement de terrain
- Zones d'extraction**

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à la protection de la nature et des ressources naturelles**
 - zones Natura 2000
 - zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle
 - NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)
 - NATURA 2000 "Vallée de l'Our de Cures à Villersdorf Pont"
 - NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)
 - NATURA 2000 "Vallée de la Sire, de la Ville, de la Clieve et du Lullgenkoetz"
 - NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
 - NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
 - NATURA 2000 "Région Kirschpelt" (Zone de protection spéciale, site qui fait partie des services écosystémiques de la Commission européenne, Direction générale Environnement) - à titre indicatif
 - Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018)
 - 801 05 "Mansel"
 - Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018)
 - RF 13 "Sellingen Feig op Boret"
- à la protection des sites et monuments nationaux**
- aux réseaux d'infrastructures de transport national**

à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS) Sources: AGE, mai 2014

selon la Directive 2007/60/CE

- HQ 10
- HQ 100
- HQ extrême

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

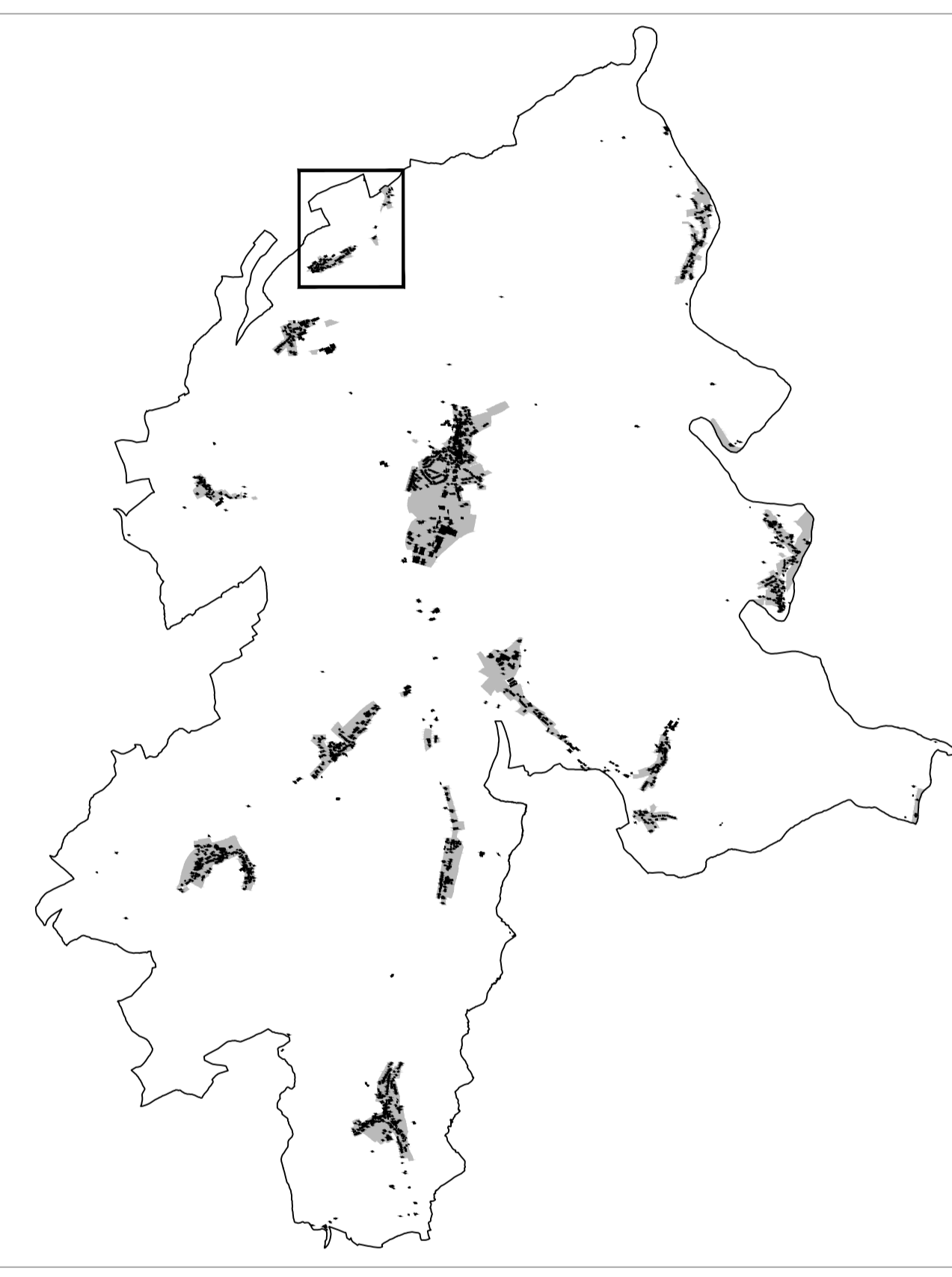
Biotores, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17e/ou 20

source: habitats - PROCHIKOP, COL, élar-ema
biotores - milieux ouverts MDDI 2014, autres remarquables AEF 2014, biotores - zones urbanisées ou détruites à être urbanisées CO3, élar-ema, Forster Landeshauptstadt 2011 - 2016, contrôle en procédure avec Orthophoto 2017 par CO3

- Art. 17 H habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégées
- Art. 17 biotope - éléments superficiels protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

Lignes électriques

- à haute tension Source: BD-LTC 2007



Ref. n°: 74C/022/2017

Saisine du Conseil Communal*	15.06.2017
Avis de la Commission d'Aménagement	26.10.2017
Avis du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	23.10.2017
Vote du Conseil Communal	14.06.2018
Approbation du Ministère de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

* voir plan-n° E-HOS-10 en date du 07.06.2017 élaboré par Dewey Muller Partnerschaft mbB et CO3 S.à r.l.

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉ À LETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BD-LTC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE. DROITS RÉSERVÉ À LETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ORS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. DROITS RÉSERVÉ À LETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Concept Conseil Communication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 S.à r.l.
3, bd. de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@cc3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen

Projet: Plan d'Aménagement Général

Objet: PAG - Localités de Dorscheid et Lehmkaul

Modifications	de	Date	Indice
-	-	-	-

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 1208 pag DO LK

Indice: - Date: 07.06.2018

Élaboré: C. Rabe Contrôlé: U. Truffner Validé: U. Truffner

Chaque élément visuel et cartographique est protégé par droit de propriété. Ce plan ne peut être reproduit ou utilisé sans l'autorisation écrite de l'auteur. Ce plan ne peut être copié, réproduit, diffusé, communiqué, distribué, ni être utilisé pour d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'auteur est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'auteur est formellement interdite.